



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 02.03.2020

Numéro de publication: BH07-0000001530

Canton: GE

Entité de publication:

Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Décision en vertu de l'art. 153 ORC, Registre du commerce du canton de Genève

Registre du commerce du canton de Genève

CHE-115.139.618

Rue du Puits-Saint-Pierre 4

1204 Genève

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève,

Rue du Puits-Saint-Pierre 4,

1204 Genève

Contexte:

Les entités juridiques ci-dessous ont fait l'objet d'une décision qui est à disposition des personnes habilitées à représenter ces entités juridiques ou leurs héritiers à l'Office du registre du commerce du canton de Genève, rue du Puits-St-Pierre 4, 1204 Genève. Un recours peut être déposé auprès de la Cour de justice civile, à Genève, dans les 30 jours, conformément à l'article 165, al. 4 ORC.

Décision:

Magis Ingénierie Sàrl, à Lancy

Organe décisionnel:

Registre du commerce du canton de Genève

Rue du Puits-Saint-Pierre 4

1204 Genève

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours